Image not found or type unknown

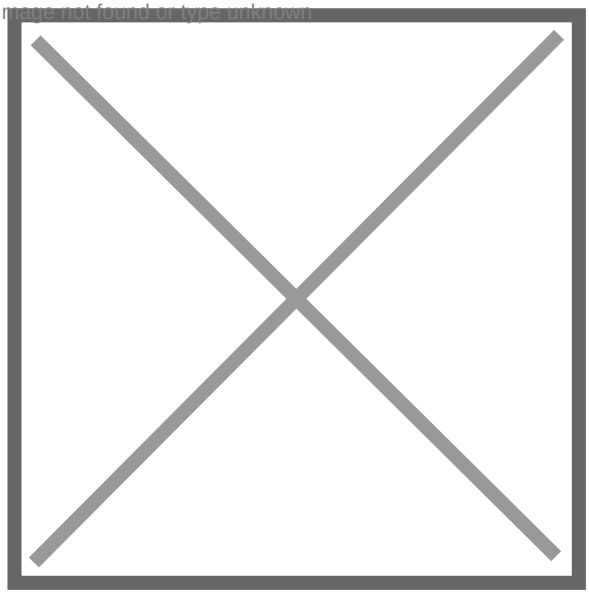

Congés en accident du travail

Par **menaud**, le **30/08/2007** à **10:37**

bonjour,
j'étais en accident du travail depuis le mois de novembre 2006 jusqu'au mois d'août 2007.
J'aurai aimé savoir si pendant mon arrêt pour accident du travail, je bénéficiais toujours de 2.5 de congés par mois malgré mon absence au poste.Et de combien je dispose de congés.Je suis dans l'entreprise depuis avril 2006 et je n'ai pris que une semaine de vacances depuis.
merci pour votre réponse.
cordialement

Par **virtuel_old**, le **17/11/2007** à **18:52**

oui pendant un accident de travail vos conges continue à etre acquis.
le salarie acquiere 2,5 jours de conges par mois de travail.

Par **lamaloute_old**, le **12/12/2007** à **13:41**

bonjour je viend de lire ton message
j'espere que tu a deja eu toutes les reponses si non en voila
quand tu est en accident du travail tu garde tes droit au congés payer 2.5/mois
tu travail depuis avril 2006
tu a donc aquis 5 jours de congées pour la periode du 1/6/2006 au 31/5/2007
et 30 jours de conjés a partir du 1/6/2007 ce qui fait que tu a droit a tes 5 semaines de congés payer

comme tu a deja pris une semaine de congé il te reste 29 jours a prendre avant le 31/5/2008
il ne peut etre deduit plus de 6 jours par semaine de congés
bien a toi
lamaloute

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés